

**Retraite et coronavirus :  
voir au-delà des questions sanitaires**

**Document d'analyse**

Par

**Riel Michaud-Beaudry**  
Chercheur à l'Observatoire de la retraite

Avec la collaboration de

**Michel Lizée**  
Économiste retraité, service aux collectivités, UQAM

Mai 2020

## Présentation

En plus d'avoir d'importants impacts sur la vie quotidienne des Québécois, la crise sanitaire entraînée par le coronavirus entraîne beaucoup d'incertitude économique et financière. Si les gouvernements québécois et canadien ont mis sur pied des mesures de soutien pour les travailleurs, les entreprises et les retraités, des conséquences sont à prévoir sur le système de retraite. Plusieurs interrogations subsistent quant aux effets de la crise sur la santé financière des caisses de retraite, le revenu des ménages, les politiques de main d'œuvre, l'endettement des personnes et l'offre d'habitation abordable pour aînés, notamment.

Ce document rassemble des informations pertinentes sur les impacts potentiels de la pandémie sur la retraite et les revenus des personnes retraitées, de manière à proposer une grille de lecture pour suivre l'évolution de la retraite des prochains mois. L'objectif est d'alimenter les organismes partenaires de l'Observatoire sur cette question afin qu'ils puissent proposer des éléments de réponse aux questions de leurs membres, ainsi que de cadrer d'éventuels positionnements. Les crises comme celle-ci révèlent des carences systémiques et peuvent ainsi fournir l'occasion d'améliorer les institutions et les politiques publiques. Ce document d'analyse évoluera en fonction des tendances et événements marquants qui surviendront au cours des prochains mois.

## Table des matières

<b>Présentation</b> .....	2
<b>Les régimes à prestations déterminées face aux crises économique et financière</b> .....	3
<b>Les crises financières et les régimes d'accumulation de capital</b> .....	5
<b>Relance économique, caisses de retraite et habitation</b> .....	7
<b>La hausse du prix des aliments et les mécanismes d'indexation</b> .....	8
<b>Conclusion</b> .....	9

# Les régimes à prestations déterminées face aux crises économique et financière

## Le contexte

Les crises financières et les récessions économiques touchent durement les caisses de retraite. Leur capacité à respecter les promesses de rentes faites aux membres, soit le niveau de solvabilité, est diminuée. Par exemple, le taux de solvabilité médian des régimes de retraite que la firme Aon suit, qui est largement déterminé par l'évolution des taux obligataires long terme sur les obligations fédérales, est passé de 102,5 % à la fin de 2019 à 89,1 % à la fin de mars 2020<sup>1</sup>. Comme lors de la crise de 2008-2009, les administrateurs des caisses de retraite ont demandé des allègements réglementaires ou la suspension des cotisations d'employeur<sup>2</sup>. Les arguments invoqués sont le besoin de liquidités pour survivre à la crise et pour reprendre les investissements.

## Les actions prises

Pour les régimes sous compétence fédérale, le gouvernement canadien s'est déjà rendu à ces arguments en décrétant un moratoire sur les paiements d'amortissement sur les déficits de solvabilité jusqu'à la fin de 2020. Cela va rendre plus vulnérables encore les personnes participantes et retraitées de ces régimes, surtout dans l'éventualité d'une faillite de l'employeur, en mettant fin aux versements pour combler des déficits de solvabilité qui étaient déjà là avant même l'arrivée du coronavirus. C'est sans compter l'aggravation des déficits de solvabilité et, le cas échéant, de capitalisation découlant de la crise financière actuelle. Le tout, sans aucune mesure compensatoire pour protéger les participants et retraités dans l'éventualité d'une faillite du promoteur, un risque réel dans le contexte économique et financier actuel.

Pour les régimes sous compétence québécoise, les représentants des travailleurs ne sont pas restés inactifs. Une lettre a été acheminée à Éric Girard, le ministre des Finances du Québec, afin de le presser de songer aux intérêts des participants des caisses de retraite. Dans un contexte où le fardeau de la cotisation des employeurs dans les régimes à prestations déterminées est déjà l'un des plus faibles au Canada, alléger encore davantage leurs cotisations expose les participants à des réductions de rentes drastiques dans le cas de la faillite d'un employeur. Si les gouvernements n'ont pas écouté toutes les demandes des employeurs, certains changements ont été apportés, dont les suivants :

- Les administrateurs des régimes de retraite à prestations déterminées (PD) sous juridiction du gouvernement fédéral pourront reporter à la fin de 2020 les cotisations spéciales nécessaires pour atteindre le niveau de solvabilité requis. Également, les

---

<sup>1</sup> Benefits Canada (2020), « Canadian DB solvency levels dropped double digits in Q1 ». Repéré à : <https://www.benefitscanada.com/news/canadian-db-solvency-levels-dropped-double-digit-in-q1-144641>

<sup>2</sup> Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite (2020).

Repéré à : <https://www.piacweb.org/files/20-04-08-Federal-Finance-re-Covid-19.pdf>

transferts entre les régimes de retraite et l'achat de rentes par les régimes ont été gelés<sup>3</sup>.

- Les régimes complémentaires de retraite sous l'administration de Retraite Québec ont obtenu une prolongation de quelques mois pour fournir les relevés annuels aux participants. De plus, des délais ont été accordés pour remplir certaines obligations légales et règlementaires, comme les évaluations actuarielles<sup>4</sup>. Cela permettra aux administrateurs de réaliser l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2019. En se basant sur un contexte beaucoup plus positif, les cotisations des employeurs n'augmenteront pas.

Les régimes des employés de la fonction publique ne sont pas en reste. La situation de ces régimes aux États-Unis a rapidement décliné depuis le début de la pandémie<sup>5</sup>. Cependant, aucune information détaillée n'est accessible pour les régimes des employés de la fonction publique du Canada et du Québec. Ce seront les prochains rapports annuels qui pourront informer davantage sur la question.

## À suivre

En somme, un aspect important des régimes PD est à surveiller :

- Les allègements financiers et règlementaires consentis aux administrateurs de régimes PD du secteur privé qui ont pour effet de réduire la capacité des régimes de pouvoir payer l'ensemble des rentes promises et pourraient entraîner des réductions des rentes et des droits des participants en cas de faillite du promoteur.

---

<sup>3</sup> Benefits Canada (2020), « Canada pausing solvency payments for federally regulated DB pension plans ». Repéré à : <https://www.benefitscanada.com/news/canada-pausing-solvency-payments-for-federally-regulated-db-pension-plans-145154>

<sup>4</sup> Retraite Québec (2020), « Retraite Québec demeure présente auprès de ses clientèles ». Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/faq/covid-19/Pages/covid-19.aspx>

<sup>5</sup> Walsh, M. W. (2 avril 2020), « Coronavirus Is Making the Public Pension Crisis Even Worse », *The New York Times*. Repéré à : <https://www.nytimes.com/2020/04/02/business/dealbook/coronavirus-public-pension.html>

# Les crises financières et les régimes d'accumulation de capital

## Le contexte

La débâcle financière actuelle diminue la valeur des placements, qu'ils soient faits au sein d'un régime à cotisations déterminées, d'un Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR), d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un Fonds de revenu viager (FRV). Quelques années seront probablement nécessaires pour que la valeur des portefeuilles des particuliers revienne au niveau d'avant la crise<sup>6</sup>. Il s'agit d'une dimension importante car les cotisants de ces programmes assument l'ensemble des risques liés aux rendements financiers.

## Les actions prises

Les changements suivants ont été décidés afin de protéger le portefeuille des retraités et des travailleurs :

- L'Agence du revenu du Canada a décidé de lever l'obligation des employeurs de cotiser un minimum de 1 % du salaire brut des employés au sein de leurs régimes à cotisations déterminées. Les employés pourront également suspendre leurs cotisations. Certaines conditions s'appliquent : le régime doit être dûment amendé et les autorités règlementaires provinciales telles que Retraite Québec doivent approuver ces changements. Retraite Québec ne s'est pas prononcé sur le sujet, mais l'Ontario a été de l'avant avec cette modification. L'objectif de cette mesure est d'offrir les liquidités souhaitées aux employeurs et aux employés pour traverser cette crise. Cependant, cela freine la constitution d'un patrimoine financier suffisant pour la retraite<sup>7</sup>.
- Le gouvernement Trudeau a annoncé qu'il réduisait de 25 % les taux de retrait obligatoires d'un FERR pour 2020 en raison de la pandémie. Cela permet aux retraités de ne pas retirer leur capital à un moment qui leur serait défavorable. En effet, avec la valeur des actions qui est faible actuellement, il faut en vendre plus pour obtenir le même revenu. De plus, la volatilité du marché rend ces opérations plus périlleuses.

---

<sup>6</sup> Retirement Planner (19 mars 2020), « Five to ten years “reasonable” for pension coronavirus recovery ». Repéré à : <https://www.retirement-planner.co.uk/238976/five-to-ten-years-reasonable-for-pension-coronavirus-recovery>

Pour la portion revenu fixe, une classe d'actifs de plus en plus significative avec l'âge, et surtout pendant les années de retraite, il est plausible que le niveau des taux d'intérêt va demeurer déprimé pour plus longtemps que cet horizon et qu'il s'agira alors d'une perte permanente.

<sup>7</sup> Dulay, S., K. et Kalinowski S., J. (5 mai 2020), « Canada Revenue Agency Announces Temporary COVID-19 Relief for Registered Pension Plans ». Repéré à : <https://hicksmorley.com/2020/05/05/canada-revenue-agency-announces-temporary-covid-19-relief-for-registered-pension-plans/>

Les retraités de plus de 70 ans peuvent ainsi en retirer moins en 2020 afin de préserver leur patrimoine pour les années à venir<sup>8</sup>.

- Pour des raisons analogues à celles évoquées plus haut pour les FERR, Retraite Québec a assoupli les règles de décaissement des FRV pour les personnes de moins de 70 ans. Des dispositions particulières s'appliquent pour les personnes de moins de 54 ans et pour celles âgées entre 65 et 70 ans. Ces mesures d'assouplissements sont trop longues pour être énumérées ici, mais des détails se trouvent sur le site web de Retraite Québec<sup>9</sup>.

Les crises financières, en perturbant la planification financière des travailleurs et des retraités comptant des sommes investies dans des régimes d'accumulation de capital, peuvent avoir comme effet soit de retarder l'âge de la retraite, soit, si le départ est requis pour des raisons de santé ou de perte d'emploi, réduire à vie le montant sur lequel la personne pourra compter pour vivre. En effet, des années de travail supplémentaires peuvent être nécessaires pour combler la perte de valeur du portefeuille<sup>1011</sup>. Il est permis de croire que la baisse significative des actifs dans plusieurs régimes d'accumulation va avoir un effet démoralisation et dissuasif sur le maintien, voire la hausse du taux de cotisation à ces régimes, avec pour impact des perspectives de revenu moindres à la retraite.

## À suivre

En somme, trois aspects des régimes d'accumulation de capital sont à surveiller :

- La participation des employeurs au régime de leurs employés
- Les mesures d'assouplissement réglementaires pour les retraits
- Les impacts de la crise financière sur les décisions des individus quant au départ à la retraite et sur le niveau de ressources sur lesquelles ils pourront compter pendant leur retraite.

---

<sup>8</sup> Girard, M. (4 avril 2020), « Un coup de pouce à nos retraités de 71 ans et plus ». *Le Journal de Montréal*. Repéré à : <https://www.journaldemontreal.com/2020/04/04/un-coup-de-pouce-a-nos-retraites-de-71-ans-et-plus>

<sup>9</sup> Retraite Québec. (2020), « Retraite Québec demeure présente auprès de ses clientèles ». Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/faq/covid-19/Pages/covid-19.aspx>

<sup>10</sup> White, L. (17 mars 2020), « Older workers face delayed retirement: Pensions chief issues stark warning after stock market rout », *The Daily Mail*. Repéré à : <https://www.thisismoney.co.uk/money/news/article-8122945/Pensions-chief-warns-older-workers-face-delayed-retirement-rout.html>

<sup>11</sup> Probasco, J. (19 novembre 2019), « 10 Years Later : How the Financial Crisis Affected Seniors ». Repéré à : <https://www.investopedia.com/retirement/10-years-later-how-financial-crisis-affected-seniors/>

# Relance économique, caisses de retraite et habitation

## Le contexte

Les investissements publics en infrastructures sont un outil privilégié des gouvernements pour le développement économique, tout particulièrement en temps de crise<sup>12</sup>. Dans les investissements en infrastructures publiques peuvent compter la construction d'aéroports, de routes, de chemins de fer, d'hôpitaux ou d'écoles. Près de nous, la Saskatchewan et l'Alberta investiront deux milliards de dollar chacune dans les infrastructures dans les prochaines années pour sortir de la crise économique<sup>1314</sup>.

## Les actions proposées

Parmi d'autres groupes, l'Observatoire de la retraite a déjà avancé l'idée que les caisses de retraite pourraient être davantage impliquées dans le développement des infrastructures, et plus particulièrement dans le secteur de l'immobilier. Accroître la diversité du portefeuille, réduire la volatilité des placements et obtenir des rendements satisfaisants sont des avantages des placements dans les infrastructures pour les caisses de retraite et leurs bénéficiaires.

Avec la demande à la hausse de logements pour aînés avec ou sans services dû au vieillissement de la population, une occasion est à saisir à la fois pour le gouvernement qui pourrait trouver des partenaires aux poches longues et aux caisses de retraite qui pourraient trouver de nouveaux débouchés d'investissements. Le Regroupement québécois des OSBL d'habitation a d'ailleurs critiqué les programmes de soutien actuels au développement de nouvelles habitations. De plus, le réseau FADOQ a déjà soulevé les coûts élevés de l'hébergement en RPA. Si les ingrédients sont là, il s'agit de trouver la bonne recette pour les citoyens, le gouvernement et les caisses de retraite.

## À suivre

En somme, un aspect des investissements publics en infrastructure est à considérer : l'implication des caisses de retraite dans les formules de logement abordable.

---

<sup>12</sup> Burke, M. S. (n.d.), « The Future is Now: Infrastructure's role in Economic Recovery ». Repéré à : <https://infrastructure.aecom.com/2020/the-future-is-now-infrastructures-role-in-economic-recovery>

<sup>13</sup> Gouvernement de l'Alberta (2020), « 2 billion \$ investment in job creation ». Repéré à : <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=70048BECAA8D7-08BF-B86B-3E55D7AB543E4E26>

<sup>14</sup> Solomon, M. (2020), « Sask. Increases infrastructure investment by \$2b to aid economic recovery ». Repéré à : <https://regina.ctvnews.ca/sask-increases-infrastructure-investment-by-2b-to-aid-economic-recovery-1.4927863>

# La hausse du prix des aliments et les mécanismes d'indexation

## Le contexte

Plusieurs intervenants du secteur de l'agroalimentaire font valoir que le prix des aliments augmentera dans les prochains mois. Les arrêts de production découlant de l'apparition de foyers de contamination au COVID-19<sup>15</sup>, la moins grande disponibilité de la main-d'œuvre et son coût plus élevé sont parmi les causes avancées<sup>16</sup>. Il s'agit d'une nouvelle inquiétante pour l'ensemble de la société québécoise. C'est une situation particulièrement préoccupante pour les retraités pris dans deux types de situations : les personnes dont le budget est déjà faible et serré et les personnes dont le revenu augmente de manière insuffisante pour combler l'accroissement des coûts des biens de consommation. À cet égard, les mécanismes d'indexation des régimes de retraite, notamment pour la pension de la Sécurité de vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), sont insuffisants<sup>17</sup>. En effet, les prix des denrées de base augmentent beaucoup plus rapidement que la hausse des prestations.

Les retraités bénéficiaires de RCR sont eux aussi pris de court par cette situation à cause du mécanisme d'indexation de leurs rentes. Ceux du secteur privé n'ont généralement droit à aucune forme d'indexation, ce qui signifie une érosion pendant 20 à 30 ans de leur pouvoir d'achat en fonction du taux d'inflation. Pour les retraités du secteur public et parapublic québécois, leurs rentes augmentent moins vite que l'accroissement du prix des biens de consommation. Leur pouvoir d'achat en sera affecté.

## Les actions prises

En même temps, la présente crise a forcé les gouvernements à réaliser qu'une très grande partie de la population, tant active que retraitée, a un revenu trop modeste pour traverser des crises. Elle peine déjà à vivre d'un chèque à l'autre. Cela a obligé les gouvernements, le fédéral en particulier, à multiplier les programmes d'urgence (ajout au crédit TPS, prestation d'urgence, bonification temporaire PSV/SRG d'un maximum de 500 \$, aides aux services alimentaires) pour que les plus vulnérables puissent simplement survivre.

## À suivre

En somme, deux aspects sont à surveiller concernant l'augmentation du prix des aliments :

- L'amélioration des mécanismes d'indexation des tous les régimes de retraite et
- De nouvelles annonces de montants forfaitaires.

---

<sup>15</sup> Comme dans le secteur du bœuf par exemple.

<sup>16</sup> Morissette, N. et Pilon-Larose, H. (7 mai 2020), « Des aliments plus chers, la nouvelle réalité ». *La Presse*. Repéré à : <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/202005/07/01-5272561-des-aliments-plus-chers-la-nouvelle-realite.php>

<sup>17</sup> Michaud-Beaudry, R. (2017), « L'indexation du Supplément de revenu garanti en question ». Repéré à : <http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2017/07/Bulletin-Juin-2017.pdf>



## Conclusion

Par les temps qui courent, il est normal que les questions sanitaires prennent le dessus dans l'agenda public et les médias. Cependant, les revenus actuels et futurs pèsent lourd dans la qualité de vie, ce pourquoi il est important de s'y attarder. Les acteurs sociaux défendant l'amélioration de la retraite ont toute la légitimité pour s'inscrire dans les débats publics, que ce soit quant aux mesures d'assouplissement des régimes de retraite ou aux stratégies à préconiser pour la sortie de crise. Les positions suivantes sont suggérées pour que la crise actuelle serve à améliorer le système de retraite et à améliorer la sécurité financière des retraités :

- 1) Encourager le gouvernement du Québec à privilégier la sécurité du revenu à la retraite des participants aux régimes de retraite à prestations déterminées et à ne pas assouplir par conséquent les règles de cotisation des régimes à prestations déterminées ;
- 2) Maintenir les ajustements concernant le décaissement des FERR et des FRV le temps de la crise ;
- 3) Encourager le gouvernement du Québec à ne pas assouplir les règles concernant les cotisations d'employeurs aux régimes à cotisations déterminées ;
- 4) Exiger l'amélioration des formules d'hébergement pour aînés à bas prix et soutenir le développement de formules permettant l'implication des caisses de retraite ;
- 5) Améliorer les mécanismes d'indexation des régimes de retraite. Pour les régimes publics, cela pourrait signifier d'indexer les prestations selon l'évolution du salaire plutôt que l'évolution des prix à la consommation ;
- 6) Pérenniser les montants forfaitaires en bonifiant les prestations maximales du SRG et de la PSV. Par exemple, lors de la dernière campagne électorale, le Parti Libéral du Canada proposait d'augmenter de 10 % la PSV pour les personnes âgées de plus de 75 ans et le Bloc Québécois proposait d'augmenter la PSV de 1 300 \$.